

DE
L'INTÉRIEUR.

Musei roy. de tableaux

No 13

Dossier concernant le Budget et la
Comptabilité du Musée royal de
tableaux pour l'exercice 1844.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

BUDGET

BRUXELLES, LE 14^{me} Juin 1843.

N^o 12924 de Dép^t 14^{me} Série.

MINISTÈRE

DE

L'Intérieur.

6^e DIVISION

N^o 1669.

Messieurs

N. B. On est prié de rappeler, dans
la réponse, le chiffre de la Division,
ainsi que le N^o d'enregistrement.

ANNEXE.

Je vous prie de vouloir bien
m'adresser le plus tôt possible l'état
détaillé des sommes nécessaires pour
assurer le service du Musée royal
de tableaux, pendant l'exercice de
1844, en y joignant tous les rensei-
gnements que vous jugerez de nature
à être soumis à la législature lors
de la discussion du budget de
mon Département.

Agrez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée

Le Ministre de l'Intérieur,
- Vermon.

A la commission Administrative Du Musée
royal De tableaux / M^{re} Navez /

à Bruxelles.

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o 18 m

1 Annexe

Il Dans la prévision que vous jugerez
convenable, M. le M. de confier également
à vos soins l'administration des
œuvres du Sculpteur Rops, déposés
dans la Chapelle Gothique et qui jus-
qu'aujourd'hui n'ont été soumis à
aucune surveillance, il vous a paru
utile de porter pour une somme de 1000 fr.
pour l'entretien de cette Collection.

Bruxelles, le 20 Juillet 1843.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur

M^{le} le Ministre

Pour Satisfaire au désir exprimé
par votre lettre du 14 Juin d. B. D. N^o 1669,
nous avons l'honneur de vous faire
parvenir l'état détaillé des sommes
nécessaires pour assurer le service du
Musée royal de tableaux pendant
l'exercice 1844.

Les dépenses relatives au person-
nel et au matériel y figurent pour une
somme de 8000 francs. Quant au
chiffre à consacrer aux achats, nous
proposons que l'on crée un crédit de 2000 est
indispensable pour assurer le Musée
et l'état ^{rang} ~~la~~ ^{part} ~~part~~ qui il doit prendre
parmi les grands établissements du Royaume.

Nous devons dire, M. le M.
afin de justifier l'allocation que nous
demandons, nous exposons ici l'origine
et la situation actuelle du Musée.

Fondé depuis 43 ans & privé de
valeur nécessaire à son développement
il est resté dans les limites qui lui
avaient été tracées comme élémé-
nt départemental et la faiblesse de son
budget il ne pouvait servir le gouverne-
ment français suffisait à peine
pour couvrir les dépenses de son
entretien journalier. Ce n'est que vers
l'année 1819 que la ville de Bruxelles
moyennant ce subside et des souscriptions
après
avoir, cette administration reconnais-
sant son insuffisance, consentit à le
porter à la somme de 7000 francs.

La Commission en présence de
moyens de limiter est recourue à
la ^{cession} ~~acquisition~~ d'un grand nombre de
cassiers et de ^{quelques} ~~certains~~ tableaux
sans n'offrant aucun mérite, afin
à faire quelques acquisitions
avantageuses dont le prix fut un
grand prélevé sur le produit de
cette vente.

Cette opération lui fournit
donc en se tenant constamment dans
les bornes de la plus stricte écono-
mie d'acquiescer 50 tableaux qui
les enregistre évalués en 1840 à la
somme de 70 000 francs de plus que
leur ~~prix d'acquisition~~ ^{à plusieurs}
Cependant, M. le Min. ^{après} ~~dont~~
circulaire, la Commission ignorait

Établissant
Bruxelles, une ~~constitution~~
universellement nationale.

Veuillez agréer, M. le
Ministre, la nouvelle assurance
de notre haute considération.

La Commission Administrative

Le Secrétaire
J. Stuy

Debr

BELGIQUE.

Musée Royal

DE

TABLEAUX.

N°

Annexe

Bruxelles, le

184

les plus vifs regrets de ne pouvoir à cause de la gênerie de ses fonds, placer dans la collection quelquel ouvrage important de nos grands-maitres qui semblent n'être produits que pour briller dans un Musée et guider nos jeunes artistes dans le cours de leur étude.

Sans cette fâcheuse circonstance le Musée eût pu, sans engager de forte somme, s'enrichir successivement de plusieurs des plus remarquables. Nous citerons au nombre de celles-ci un magnifique tableau de Van Dyck offert en 1829 pour la modique somme de 6000 francs, ainsi qu'un *Salvator-Rosa*, ainsi qu'un superbe tableau de Caravage pour lequel on ne demandait qu'un prix extrêmement modéré. Par le même motif, la Commission depuis 1830 est en négociation avec le *Hospice de Bruxelles* pour l'acquisition d'un ouvrage remarquable de Bernard Van Orley. Enfin en ce moment encore, on lui présente une admirable production de Ribera, mais malheureusement, elle

~~Alors~~, l'insuffisance des fonds
mis à notre disposition nous ont
mis dans la pénible nécessité de
renoncer à orner le Musée. & de
vendre non seulement précieusement
pour les progrès des arts mais
qui font encore la gloire de nos
célébrités artistiques.

Depuis quelques années, la
vente des cabinets de tableaux de
Mlle. Stierck d'Anvers, Henrich
de Bruxelles, Schamp de Sand, de
Frank à Lokeren et tant d'autres
ont fourni aux amateurs l'occasion
d'acheter des chefs-d'œuvre de
Ecole flamande et Hollandaise,
Italienne, Française, Espagnole, &c. et la capitale qui
avait vu naître ces collections

4 Si ces ventes ont été ^{importantes} en ce lieu à l'étranger n'a pu conserver la plus légère
notamment celles de Mlle de Derry, d'Heers
Alger - Sommeville. &c.

production de leur richesse.
Généralement dans les ventes.
Les tableaux de Musée ne sont
jamais appréciés à leur juste
valeur; par leur grande dimension
qui en rend le placement très
difficile & cette circonstance et la
crainte que les amateurs et les
marchands ne les recherchent
que très rarement, tantôt que

placés dans un Musée ils dominent par
leurs grands effets et acquiescent
ainsi une valeur beaucoup plus con-
sidérable.

Dans le Musée de Vienne
de St. Peterbourg, de Dusseldorf, de
Munich, de Madrid, de Paris &c.
l'on remarque un grand nombre
des chefs-d'œuvre de l'Ecole fla-
mande et Hollandaise et ne doit-
on pas voir avec surprise que
le Musée de l'Etat dans un pays
qui se rappelle avec ^{orgueil} gloire les
belles productions de nos grands
peintres, ne peut offrir aucun
tableau de Van Eyck, d'Emmeling,
de Coninx, de Motz, de Paul Potter,
Ch. Breyer, Terburg, Holbein, Per-
ghem, Botk, Cuyt, Vanderelde
&c. Les Ecoles étrangères ^{de même} n'y
sont ~~représentées~~ que très faible-
ment représentées; l'on y rencontre
en effet aucun ouvrage de Raphaël,
de Léonard de Vinci, de Caravage,
de Dominiquin, de Poussin, de
Le Sueur, de Ribera, de Morillo
de Corré &c.

Pour ne donner pas oubli
ici, M. le Ministre, de faire
mention de la distinction par la
-culture dont le Musée fut ^{en 1816} ~~l'objet~~

l'objet de la part de S. M. le Roi
de P. B. Le vœu

Il me sera peut-être par
sans utilité de rappeler ici
M. le Ministre, que M.^r
Vanderfossé, Secrétaire de la
ville de Bruxelles ~~en 1816~~ con-
sul^{en 1816} pour S. M. le Roi de P. B.
sur la dotation ^{annuelle} à donner au Musée
fixa à fl. 20000, la somme
nécessaire à l'entretien et au
complément du Musée de l'Etat.

Pour soumettre à vos
réflexions, M. le M. les con-
sidérations que nous venons
d'avoir l'honneur de vous exposer
et nous espérons avec confiance
que vous voudrez bien apprécier
la nécessité de doter le Musée
confié à notre Administration
d'un crédit en rapport avec les
besoins de cet établissement et qui
nous permette de remplir les
~~vacances~~ lacunes qui existent.
La bienveillante ^{intéressée} protection que
vous ne cesserez d'accorder aux
Beaux-Arts, est pour nous une
garantie, M. le M. que
vous ne négligerez rien de cette
circonstance pour faire de
l'ancien Musée de la ville de

Devient aujourd'hui Musée royal
et destiné à prendre rang parmi les
grands collections de l'étranger.
du Gouvernement

Musée Royal des
Tableaux

Projet de Budget
janvier 1844.

II

III

Musée royal de tableaux.

Etat détaillé des Sommes nécessaires à l'entretien pour l'Administration du Musée royal des Tableaux pendant l'exercice 1844.

Désignation des Dépenses

Sommes
nécessaires

Observations

Chapitre 1^{er}

Art 1^{er} Personnel 3000.

Art 2. Frais de déplacement des tableaux dans le Salon 400.-

Art 3. Frais de bureau. Achat de livres 500.-

Art 4. Chauffage des Salons 600.-

Art 5. Entretien des Salons 500.-

Chap. II

Art 1^{er} Achat 25000.-

Art 2. Rest^{ant} et entretien des tableaux 1500.-

Chap. III

Art unique. Entretien des sculptures exposées dans la Chapelle gothique 1000.-

à reporter 32500

Cette somme est répartie ainsi :

	monté du traitement du Secrétaire	600.~
1	Surveillant ?	750.~
2	et 600. fr. chacun.	1200.~
	Monté du traitement du Concierge	317. 46.

Leurs le Comm^{re} est obligé d'employer des personnes étrangères à l'Ad^m des Musées pour le déplacement des tableaux de grande dimension et pour les travaux extraordinaires.

La commission ne possède aucun ouvrage relatif aux Beaux-Arts. - Il est cependant indispensable qu'elle puisse consulter ceux dont elle a souvent besoin.

Même chiffre qu'en 1843.

Cette somme sera tout au plus suffisante pour faire face aux dépenses qu'exigent les réparations à faire dans les Galeries qui se trouvent généralement très dégradées et pour se procurer plusieurs objets mobiliers d'une certaine importance.

Cette somme est très modérée en raison du grand nombre d'objets dont à restaurer. Il faut comprendre au sein de cette allocation, le renouvellement de cadres et l'achat des matériaux nécessaires au restaurateur.

Ce crédit est demandé pour le traitement d'un Surveillant, l'entretien qui pour l'entretien et le chauffage du local.

Reporte p 32,500.-

Chap. IV.

At unique Dépense Imprimerie . . . 500.-
33,000

Arrêté le présent Etat s'élevant
à la somme de trente-trois mille francs.

Bruxelles, le 20 Juillet 1843

Les Commissaires Administrateurs du
Musée Royal de tableaux.

Le Secrétaire

V. St.

J. F. Nade

Comptabilité

(pièces à numériser)

Je déclare avoir cédé au Musée royal de Sculpture
et de Sculpture, pour le prix de trois mille francs (fr 3000.)
payable en deux termes égaux sur les exercices 1844-1845,
un tableau sur toile peint par Jean Jacob, représentant
César à qui l'on présente la tête de Pompée.

Bruxelles, le 29 mai 1844

[Signature]

Vu et approuvé la présente déclara-
tion s'élevant à la somme de trois
mille francs

Bruxelles, le 1^{er} Juin 1844.

Le Commissaire Administrateur
du Musée royal de tableaux.

Le Secrétaire.

V. Heimon



F. J. Van der

Je déclare avoir cédé au Musée Royal
de Peinture et de Sculpture, pour le Prix
de neuf mille francs (9000) payable
en deux portions égales sur les exercices
1844 et 1845. les cinq tableaux Designés
Ci-après

1^o un tableau, à deux toiles, peint par
Van der Meer, représentant: L'Assomption
de la Vierge. Hauteur 1 m. 86 ^{cm} Largeur
2 m. 20 ^{cm}

2^o un tableau d'Hambro, représentant
une Descente de croix. Hauteur
0 m. 98 ^{cm} Largeur 1 m. 88 ^{cm}

3^o un tableau de Maubise, représentant
une Sainte Famille. Hauteur 1 m. 18 ^{cm}
Largeur 0 m. 73 ^{cm}

4^o un tableau du 17^{me} Siècle représentant
L'adoration des mages. Hauteur
0 m. 81 ^{cm} Largeur 0 m. 65 ^{cm}

5^o un tableau allégorique sur toile, peint
par Jordaens représentant les Vanités
du Monde, Hauteur 1 m. 38 ^{cm}
Largeur 1 m. 96 ^{cm}

Bruxelles le trente Mai 1844

Hubert

Vu et approuvé la présente déclaration
s'élevant à la somme de Neuf mille francs.
Bruxelles, le 5^o Juin 1844.

La Commission administrative du
Musée royal de tableaux

Le Secrétaire

V. Hicron



F. J. Stalle

Le Soussigné declare qu'il lui est dû par le classé
royale de tableaux une somme de soixante-sept francs
pour livraison d'un double Echelle avec roulettes en
fer destinée à être placée dans les galeries pour les
artistes qui copient les tableaux (sans payement)

bourselles le 19 juillet 1844

pour acquit Louis Nille

Van

Ve et approuve le présent compte & levant
à la Somme de Soixante-sept francs

Par la Commission Administrative du
Musée royal de tableaux.

Le Secrétaire,

V. Leroy



F. J. Wale



Doit Le Musée Royal De tableaux
de Cte Ville
à G. Bernard Doreur rue royale Neuve 77

1844

Quinze 1. Livre 1. Cadre Doré en fine pour un tableau
De Heijdoman De nature 26 1/2 pieds. 3 f 60 92" 78"

92 f 78 Cent

Certifié sincère et véritable le
présent état

Bruxelles le 30 Nov 1844

G. Bernard

Vu et approuvé le présent compte s'élevant
à la somme de quatre vingt deux. francs
seize. quinze centimes.

Par la Commission administrative

Le Secrétaire.

V. Aicron



F. J. Navez

Je déclare avoir cédé au Musée Royal de
peinture et de Sculpture, pour le prix de
deux mille Francs, les deux tableaux désignés
ci-après :

un portrait, par Antoine Van Dyck. Frs. 1500 . 0
un paysage, vue d'Italie avec bestiaux
et figures, par Gaspard Poussin Frs. 500 . 0
total 2000 . 0

Bruxelles 5 novembre 1864

Vous en f. s.

Vu et approuvé la présente déclaration
s'élevant à la somme de deux mille francs.

Pour la Commission administrative.

Le Secrétaire.

V. Kienon



J. J. Vande

La sous-signe declare qu'il n'est dû la somme
de quinze cents francs = F. 1500. pour le prix
d'un tableau de Parmegiano - que j'ai cédé
au Musé Royal de Peinture et de Sculpture

Bouffelles le 8 9 leu 1844.

G. L. Verard
au recte

Vu

Vu et approuvé la présente déclaration
s'élevant à la somme de quinze cents francs.

Pour la Commission administrative.

Le Secrétaire.

P. Simon



F. Varez

Le Conseil royal de peinture et de Sculpture
vient à J. Petrolini, membre de l'Académie royale
des Beaux-Arts de Naples.

Savoir

1844

Sept 17.

Raccommodé un aile du fût du Tombeau de la
Comtesse de Celles (Sculpture de Bepoli)
payer la somme de quatre francs 4.

Reçu du Consiere des arts et de la
Somme de quatre francs mentionnés ci-
dessus.

Naples, le 29^e 9^{bre} 1844.

J. Petrolini